

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 20 - 22 janvier 1999

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.1/99/4-C/1/Add.1

2 février 2000

ORIGINAL: ANGLAIS

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU STATUT, DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL ET DU RÈGLEMENT FINANCIER DU PAM

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

1. Suite aux observations formulées lors de la séance d'information préalable à la première session ordinaire du Conseil d'administration qui s'est tenue le 14 janvier 1999, il est proposé d'apporter à l'Article XIII.4 du Règlement général (tel qu'il figure au document WFP/EB.1/99/4-C/1) des modifications qui traduiraient mieux les intentions du Groupe de travail formel chargé d'examiner les politiques de dotation en ressources et de financement à long terme du PAM. Les changements sont indiqués en caractères gras et en italiques. Ils seront insérés dans le texte définitif s'ils sont approuvés.
 - Le paragraphe a) qui figure à la page 5, serait amendé comme suit:

“Les donateurs qui apportent des contributions en produits alimentaires *ou des contributions en espèces affectées à des fins particulières*, telles que des espèces en remplacement de produits, fournissent également un apport suffisant en espèces....”
 - Le paragraphe e), alinea ii), qui figure à la page 6, serait modifié comme suit:

“ces contributions *sont dans l'intérêt du Programme et* n'entraînent pas pour le PAM de surcharge disproportionnée de travail pour ce qui est de l'administration et de l'établissement de rapports;”
 - Le paragraphe f) qui figure à la page 6, serait amendé comme suit:

“*Exceptionnellement*, le Directeur exécutif peut réduire”
2. Le Secrétariat a discuté les modifications ci-dessus avec le Conseiller juridique et a obtenu son accord.

